

Note de positionnement

Pistes en vue de maîtriser la facture énergétique

Contribution au rapport de la CWaPE sur l'évolution des prix de l'électricité et du gaz

Décembre 2021

Contact : Eric Monami, Conseiller Energie, emonami@edora.be (0478/300.867)

Objet

Dans le contexte actuel de prix élevés sur les marchés de l'énergie, le Ministre de l'Énergie a confié à la CWaPE la réalisation d'un rapport circonstancié sur l'évolution des prix de l'électricité et du gaz pour les différents segments de consommation. Il est par ailleurs demandé à la CWaPE d'avancer différentes pistes en vue de maîtriser *le prix de l'énergie*.

C'est dans ce cadre que la CWaPE sollicite l'avis d'EDORA sur les questions suivantes :

- 1. Quelles seraient les pistes à privilégier pour permettre une meilleure maîtrise des prix de l'énergie ?*
- 2. Plus précisément quels seraient, selon vous, les postes de la facture d'énergie sur lesquels agir en priorité et susceptibles de produire des effets tangibles à court ou moyen terme ?*
- 3. Que proposeriez-vous comme mesures précises à cette fin, en distinguant le cas échéant les différents segments de consommation mais aussi les initiatives à prendre au niveau fédéral et/ou au niveau régional en fonction des compétences relatives de chacun ?*
- 4. Que voyez-vous comme obstacles potentiels à la mise en place des mesures que vous préconisez ?*
- 5. Outre des mesures pouvant impacter le prix de l'énergie, voyez-vous d'autres initiatives à envisager visant à une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie afin de justement limiter les conséquences de prix élevés ?*

Dans ses réponses ci-dessous, EDORA entend fournir à la CWaPE un ensemble de recommandations portant plus généralement sur les manières de maîtriser *la facture énergétique* des entreprises et des ménages.

1. Quelles seraient les pistes à privilégier pour permettre une meilleure maîtrise des prix de l'énergie ?

L'augmentation des prix constatée concerne au premier chef les hydrocarbures importés et résulte de déséquilibres plus ou moins conjoncturels sur les marchés, dans le contexte d'un redémarrage post-Covid insuffisamment anticipé de l'économie mondiale, qui survient alors que la montée en puissance attendue du gaz russe dans notre approvisionnement ne répond pas aux attentes initiales. Les prix de l'électricité étant fortement influencés par les coûts de production des centrales au gaz, il est normal que ceux-ci augmentent également, par ricochet.

Sauf désaccord persistant avec la Russie, une telle situation de déséquilibre ne devrait pas perdurer éternellement. Nous ne sommes toutefois pas à l'abri d'autres hausses futures du prix des énergies carbonées, notamment suite à l'augmentation progressive du prix du dioxyde de carbone dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émissions.

Dans un tel contexte, il convient de souligner que toutes les énergies n'ont pas vu leur prix augmenter dans les mêmes proportions. Le coût des sources de chaleur verte, par exemple, dont le bois-énergie, bien sûr, sont restés relativement stables en regard des hausses drastiques observées sur le marché des combustibles fossiles importés. Or, la Wallonie dispose, en la matière, de ressources propres importantes et de producteurs locaux bien établis, ainsi que de perspectives de développement tout aussi significatives. C'est donc le bon moment pour encourager un maximum de ménages wallons à privilégier les alternatives aux combustibles fossiles dans la manière dont ils se chauffent.

En matière d'électricité, même si le prix des équipements utilisés dans la production d'électricité renouvelable a également augmenté ces derniers temps, il est bien plus intéressant et plus durable, pour la Wallonie, de promouvoir la production et la consommation d'électricité renouvelable générée localement, que de continuer à dépendre de sources d'électricité tributaires de combustibles fossiles ou fossiles importés.

Face à ces constats, il convient donc en priorité :

- de privilégier les mesures ayant un réel impact positif sur les « fondamentaux » économiques (l'offre et/ou la demande),
- de favoriser toute mesure d'économie d'énergie (voir plus loin),
- d'augmenter les capacités de production en énergies renouvelables (SER) locales, en facilitant le permitting et, dans ce cadre, les recours aux meilleures technologies disponibles (voir plus loin),
- d'inciter les entreprises et les ménages à investir ou à co-investir dans les SER couvrant au moins une partie de leurs besoins, que ce soit en matière d'électricité, de chauffage ou les deux,
- de soutenir et de promouvoir activement l'autoproduction/-consommation collective et les communautés d'énergie renouvelable, qui constituent un excellent moyen de permettre à un plus grand nombre d'entreprises et de ménages de consommer une énergie produite localement,
- de prendre toute mesure favorisant un découplage entre les prix des énergies carbonées et ceux de l'électricité, afin de continuer à promouvoir l'électrification croissante de notre économie (écomobilité, pompes à chaleur, chauffe-eau thermodynamiques, etc.), élément essentiel de la transition énergétique.

Si des aides ponctuelles sont accordées aux ménages sous forme de primes à la consommation ou d'abattements divers, pour faire face à l'envolée des prix énergétiques, il importe de veiller à ce que ces aides soient particulièrement ciblées et exclusivement destinées aux ménages précarisés ; En effet, accorder un soutien financier à tout le monde reviendrait forcément à prendre dans une poche de quoi remplir l'autre ...

2. Plus précisément quels seraient, selon vous, les postes de la facture d'énergie sur lesquels agir en priorité et susceptibles de produire des effets tangibles à court ou moyen terme ?

Les factures d'énergie comprennent essentiellement trois grands postes : le prix de l'énergie proprement dite, les frais de transport et de distribution (réseaux) et diverses taxes, surcharges et cotisations.

Le plus sûr moyen d'agir positivement et concomitamment sur chacun de ces trois postes, c'est de limiter sa consommation, ce qui peut passer par diverses démarches non mutuellement exclusives telles que :

- adopter des comportements plus économes,
- améliorer l'isolation de son logement (ou de ses bureaux, ateliers, showrooms, etc.),
- optimiser le pilotage de ses équipements (sonde extérieure, thermostat d'ambiance, vannes thermostatiques, etc.),
- veiller à la parfaite maintenance de son installation,
- remplacer celle-ci, si ses performances ne correspondent plus aux standards actuels, le cas échéant, avec le soutien des pouvoirs publics.

S'agissant des frais de réseaux (de transport et de distribution), il convient de bien distinguer la situation des réseaux de gaz, de celle des réseaux d'électricité :

- continuer à étendre le réseau de gaz comme le fait la Wallonie, alors qu'il est évident qu'il faudrait au contraire commencer dès à présent à renoncer au méthane dans le secteur du chauffage, c'est non seulement engendrer et faire supporter par la collectivité des coûts supplémentaires inutiles, mais c'est également le meilleur moyen de continuer à accumuler de futurs « actifs échoués » (ou « stranded assets »), dont les Wallons continueront à supporter les coûts bien longtemps après qu'on ait cessé de les utiliser ;
- la situation est radicalement différente en ce qui concerne les réseaux d'électricité, qui devraient à l'avenir transporter et distribuer toujours plus d'électricité à la faveur de l'électrification croissante des secteurs du chauffage et de la mobilité, sans pour autant nécessiter des renforcements aussi conséquents de leur maillage et de leur capacité, dès lors qu'ils couvrent et alimentent déjà l'ensemble du territoire wallon. Pour autant qu'on favorise au maximum l'autoconsommation collective locale d'une électricité issue de capacités de production toujours plus décentralisées, le coût moyen de leur utilisation devrait donc sensiblement baisser dans les années à venir ; Quant à savoir si leurs prix suivront la même tendance, cela dépendra essentiellement de la manière dont ils seront régulés, puisque ce secteur est aux mains de quelques monopoles.

Pour minimiser les frais de renforcement des réseaux d'électricité et tirer ainsi pleinement parti de la baisse du coût moyen de ceux-ci résultant de l'électrification croissante des usages, il est urgent :

- de favoriser le déploiement d'installations PV et d'unités de cogénération biomasse sur/dans un maximum d'immeubles collectifs, en permettant à leurs occupants d'autoconsommer l'électricité verte supplémentaire ainsi produite et en les exonérant de toute contribution aux frais de réseau et autres surcharges pour l'électricité qu'ils n'auront pas prélevée sur le réseau, comme l'exige d'ailleurs la législation européenne ;
- de favoriser le déploiement d'installations SER dans le cadre de communautés d'énergie renouvelables, en permettant à leurs membres de ne payer que des frais de réseaux strictement locaux (correspondant au périmètre géographique des CER en question) pour l'électricité qu'ils n'auront pas prélevée sur le réseau, comme le requiert également la législation européenne.

Enfin, s'agissant des taxes, surtaxes et cotisations, on pourrait les considérer comme un mal nécessaire si les plus-values fiscales résultant du surenchérissement actuel des énergies traditionnelles étaient intégralement réinvesties dans le soutien plus que jamais nécessaire :

- aux mesures d'économie d'énergie,
- au rétablissement d'une prime unique au développement d'installations SER de grandes tailles en injection pure, ce qui permettrait de diminuer le soutien accordé à celles-ci via le mécanisme des certificats verts,
- au remplacement des systèmes de chauffage recourant aux combustibles fossiles (primes à la casse, etc.),
- aux réseaux d'énergie thermique publics et privés.

3. *Que proposeriez-vous comme mesures précises à cette fin, en distinguant le cas échéant les différents segments de consommation mais aussi les initiatives à prendre au niveau fédéral et/ou au niveau régional en fonction des compétences relatives de chacun ?*

Comme indiqué ci-dessus, le meilleur moyen de nous rendre moins tributaires des hausses de prix actuelles et futures sur les marchés des combustibles fossiles importés est d'accélérer la transition énergétique en Wallonie, c'est-à-dire l'électrification des usages (de la mobilité et de la chaleur en particulier) et le recours aux sources de chaleur verte, en augmentant les capacités d'autoproduction des ménages et des entreprises en énergies renouvelables locales et en accélérant le déploiement d'installations éoliennes et photovoltaïques de plus grandes tailles, par une approche bien plus volontariste des contraintes de permitting :

- en augmentant la sécurité juridique des permis octroyés,
- en plafonnant les délais de traitement des dossiers au Conseil d'Etat par l'instauration d'un délai de rigueur de maximum 6 mois,
- en facilitant les recours plus systématiques aux meilleures technologies disponibles (telles que les éoliennes de plus grandes tailles aujourd'hui disponibles sur le marché et couramment implantées dans les pays voisins),
- en permettant également le déploiement hors toitures d'installations photovoltaïques de grandes tailles pour autant qu'elles tiennent compte de la destination première des terres en question,
- etc.

En dépit du contexte particulier, il nous semble en outre possible et nécessaire d'effectivement supprimer toutes les subventions et tous les abattements fiscaux qui existent encore sur les combustibles et carburants fossiles, pour autant que les recettes dérivées d'une telle réforme soient effectivement réinvesties, de préférence localement, dans la transition énergétique au sens large (voir ci-dessus), en aidant en priorité les ménages confrontés à un problème de précarité énergétique.

4. *Que voyez-vous comme obstacles potentiels à la mise en place des mesures que vous préconisez ?*

Aucune des recommandations énoncées ci-dessus ou ci-dessous ne nous semble présenter d'obstacle insurmontable.

5. Outre des mesures pouvant impacter le prix de l'énergie, voyez-vous d'autres initiatives à envisager visant à une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie afin de justement limiter les conséquences de prix élevés ?

Outre les mesures d'économie d'énergie déjà exposées ci-dessus, tant en ce qui concerne la consommation d'énergie, que la gestion des réseaux de transport et de distribution, nous estimons qu'il serait temps :

- de contraindre les propriétaires-bailleurs à investir un minimum dans la PEB de leurs biens, ainsi que dans le remplacement des appareils de chauffage fossiles dépassés, par des installations plus modernes recourant aux SER ;
- d'investir dans le déploiement de réseaux de chaleur exploitant toutes les sources de chaleur verte disponibles localement (chaleur fatale, biomasse, géothermie de grande ou de faible profondeur, riothermie, etc.)
- de sortir progressivement du mazout et des gaz de pétrole dans le secteur du chauffage.